

ECHO DE SANNES

AUTOMNE 2024



EDITO DU MAIRE

Chères administrées, Chers administrés,

Comme vous aurez pu le constater l'extension du cœur de village prend forme et nous avons donc le plaisir d'accueillir progressivement de nouveaux Sannois au sein de notre commune et je sais que vous saurez les accueillir comme il se doit. Je leur souhaite pour ma part, la bienvenue à Sannes.

Au printemps, nous amorcerons donc l'arborisation et la végétalisation sur l'ensemble de la commune grâce à une dotation du Département de Vaucluse qui est très engagé pour l'environnement. Nous avons prévu de planter des essences locales d'arbres, d'arbustes et de végétaux afin que chacun d'entre vous puisse profiter d'un environnement agréable et plein de senteurs de Provence.

Concernant les investissements prioritaires définis par la commission des finances en début d'année, nous travaillons continuellement à la rénovation de l'ancienne école-mairie. La réfection et l'isolation de la toiture sont programmés pour janvier 2025, d'autres rénovations énergétiques seront prévues par la suite (menuiseries, chauffage, isolation des murs, pose de panneaux photovoltaïques).

Ces investissements sont possibles grâce aux subventions du Fonds Vert de l'Etat qui finance nos projets de rénovation énergétique à hauteur de 80%. Nous avons également fini la réfection d'une partie du chemin d'Entraygues ainsi que de l'impasse de la Bastide, projet financé à 70% par le Département de Vaucluse via le contrat Vaucluse Ambition.

Nous travaillons toujours sur l'amélioration de la salle polyvalente Camille Claudel afin de trouver des solutions adéquates pour les habitants jouxtant le lieu et continuer à la faire vivre, dans l'harmonie et la sérénité de tous. Vaucluse Ingénierie, dispositif Départemental d'accompagnement des communes, nous apporte son aide sur ce dossier, nous devrions avoir les premières pistes de réflexion d'ici la fin du mois de novembre...

Je vous assure que les projets se multiplient et avancent mais il faut être patient car les démarches d'études et de demandes de financements sont nombreuses et complexes.

Le chemin du Moulin à vent, fortement détérioré en raison du passage intensif des bus pendant 2 ans est depuis le 1er septembre, totalement interdit à ces derniers. Le bus Zou qui dessert notre village emprunte donc uniquement les départementales. Nous attendons un retour du Département et de l'Etat pour une prise en charge financière des dégâts causés puisqu'ils sont en lien avec la fermeture du pont d'Ansouis...

Je souhaite également aborder dans cet édito deux problématiques phares qui ont rythmés notre quotidien à Sannes ces derniers mois et qui nous concerne tous.

La première est due aux stationnements désordonnés dans le cœur de village qui soulèvent des questionnements, des plaintes et des problèmes de sécurité. Je vous rappelle que les trottoirs sont réservés exclusivement aux piétons et éventuellement aux enfants à vélo et en aucun cas aux voitures.

Il me semble à la portée de tous d'utiliser les places de parking créées à cet effet (64 places publiques dans le cœur de village sont disponibles dont 32 créées et/ou matérialisées depuis 2021). Je ne tolèrerais plus que certains usagers se permettent de stationner sur les trottoirs et les zébras, et sachez que la gendarmerie a été sollicité afin de faire respecter le code de la route au sein du village.

D'autre part, je vous informe que nous œuvrons actuellement pour trouver de nouvelles solutions de circulation et qu'un projet de mise en sens unique de la rue du cœur de village est à l'étude.

Nous envisageons de réduire la largeur de la voie et la vitesse par la même occasion ce qui limitera incontestablement les risques d'accident. Je compte donc sur votre compréhension et votre sens du savoir-vivre dans l'attente de potentiels aménagements afin que chacun puisse jouir des espaces publics en toute sécurité (piétons, cyclistes et véhicules).

La seconde problématique qui nous a bien occupée ces derniers mois concerne les nuisances sonores répétées de fait des festivités en tout genre sur la commune de Sannes.

Pour ce dossier nous sommes accompagnés par Madame La Sous-Préfète qui œuvre pour trouver des solutions durables et respectueuses de la volonté de chacun. Je comprends que les festivités estivales puissent être des moments agréables pour certains mais pas au détriment de la tranquillité des autres.

Il va sans dire que je n'interdirais pas les manifestations culturelles sur notre commune car elles participent au développement du tissu local et permettent de créer des liens sociaux. Cependant, je serai intransigente sur le respect des horaires et la puissance des sons amplifiés lors de ces événements et me réserve le droit, comme la loi me le permet, de suspendre les autorisations de ceux-ci si les règles sont enfreintes.

Néanmoins, j'en appelle également à la bienveillance et la tolérance de chacun pour comprendre que ces moments de convivialité sont périodiques et qu'il est important de se retrouver pour des moments festifs, d'autant plus au vu de la conjoncture dans laquelle on vit depuis des mois.

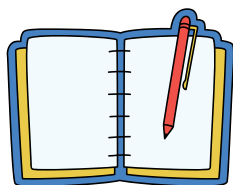
Pour clôturer mon intervention, j'adresse tout particulièrement mes remerciements à Madame LAKEHAL et à toute son équipe qui font vivre notre village avec leur diverses manifestations (paella, pétanque, marché de Noël...) tout au long de l'année et j'espère que nous nous retrouverons encore à de nombreuses reprises pour festoyer ensemble, dans la bonne humeur et le respect de tous.

A l'approche de la fin d'année un apéritif sera offert par la mairie, vous recevrez prochainement une invitation en ce sens et j'espère que vous y viendrez nombreux afin d'échanger sur les sujets qui vous intéressent.

Eve MAUREL, Maire

Du nouveau sur Sannes

La gendarmerie tient une permanence au sein de la mairie de Sannes les jeudis matin de 9h à 12h tous les 15 jours



Suite à de nombreuses réclamations nous informons que désormais toute réclamation devra être notifiée par écrit, soit par mail soit sur le cahier de doléances disponible à l'accueil.

Suite aux nuisances sonores engendrées par l'utilisation de notre salle des fêtes, le conseil municipal a décidé de suspendre toutes manifestations nocturnes privées
En cas de réclamation n'hésitez pas à utiliser le cahier de doléances ci-dessus mentionné.



À Cucuron, je suis accompagné pour préparer mes démarches administratives en ligne.

Découvrez les offres France services à La Poste de Cucuron.

Au bureau de poste

- Demandez conseil au chargé de clientèle référent France services pour effectuer vos démarches administratives en ligne.
- Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à Internet et à nos équipements numériques.
- Tablette ou ordinateur
- Imprimante, Xerox

LA POSTE DE CUCURON
55 place de l'Étang - BÂRD CUCURON

Tel : 04 90 07 23 63
cucuron-d@laposte.net

Afin de vous aider dans vos démarches administratives, vous pouvez vous rapprocher de France services situé à la poste de Cucuron

COTELUB

COTELUB

L'interco acquiert le domaine de l'Étang de la Bonde

L'établissement, situé à La Motte-d'Aigues, est officiellement passé, depuis jeudi dernier, sous le giron de la communauté de communes.

La communauté de communes Cotelub, qui regroupe seize villes du Sud Luberon, vient de devenir propriétaire du domaine de l'Étang de la Bonde pour la bagatelle de 10 millions d'euros. Un vaste terrain de 964 656 m² qui regroupe des terres agricoles, des espaces forestiers, un étang et des bâtiments. Cette opération a été rendue possible à la suite du vote des élus communautaires à la très large majorité (seuls les délégués de Cucuron ont voté contre et ceux de la Tour-d'Aigues se sont abstenus), qui ont validé le plan de financement et la décision modificative au budget conforme à l'opération.

"Après 20 ans de tergiversations infructueuses, voire incongrues, nous sommes enfin propriétaires du domaine de la Bonde", lançait, très satisfait, le président Robert Tchobdrenovitch à la sortie de l'étude de maître Foulques de Sabran-Pontevès, notaire à Lourmarin, accompagné par Stéphane Luzet, directeur général des services de Cotelub. Je voudrais remercier les élus communautaires qui m'ont apporté leur soutien sans faille depuis plus d'un an pour que ce projet soit finalisé.

Une page importante se tourne et deux vice-présidents (Geneviève Jean, maire de Cabrières-d'Aigues, et Jean-Marc Brabant, maire de Cadenet) accompagneront le président; un partenariat avec les élus, les associations et collectifs de "défense de La Bonde"; dans la programmation des actions à mettre en œuvre. Tous ces investissements à venir participeront au développement touris-



Le domaine de l'Étang de la Bonde est un vaste terrain de 964 656 m² qui regroupe des terres agricoles, des espaces forestiers, un étang et des bâtiments pour un prix de 10 millions d'euros. /PHOTO A.C.

Des investissements vont aider au développement touristique et économique du territoire au profit des habitants et des commerces de proximité.

tique et économique du territoire au profit des habitants, mais aussi des commerces de proximité.

"L'achat du domaine de la Bonde ne remet pas en cause la participation de Cotelub au financement des coûts, au développement par le canal de Provence, de l'irrigation tant attendu par nos agriculteurs, puis qu'une convention a été votée (moins une voix) pour un montant de 2,5 millions d'euros", concluait le président.

Un joyau qui fait désormais partie du patrimoine communautaire et du Parc Régional au bénéfice des habitants. A.C.

Le financement

État, Région et Département: 1,8 million d'euros.

Convention EPF: 4 millions d'euros.

Emprunt: 2,7 millions d'euros.

Fonds propres: 1,5 million d'euros.

Des matinées d'information concernant le compostage ont lieu sur diverses communes voisines: lieu et date ci-dessous

Dimanche 20/10/2024 - SAINT MARTIN DE LA BRASQUE -

Samedi 26/10/2024 - ANSOUIS

Samedi 02/11/2024 - PEYPIN D'AIGUES

Les bennes à déchets verts seront disponibles les 09 et 10 novembre au lieu habituel le long de la D27.



Pour rappel afin de faciliter la collecte de déchets organiques, chaque habitant peut venir récupérer en mairie des bio-seaux, en signant une charte d'engagement, qui précise votre volontariat d'utilisateur.

RESEAU ZOU 908 ET CAR SCOLAIRE

Depuis début septembre 2024, l'arrêt Sannes fait parti des arrêts quotidiens de la ligne 908 12 passages sont effectués entre 05h30 à 18h55 direction Cavaillon via Pertuis, vérification des horaires à faire pour les samedis. **Aucun bus le dimanche**



- 11 allers et 12 retours par jour en période scolaire. Des horaires adaptés pour aller travailler.
- Correspondances gratuites à Cadenet Rond-point de la Gare entre les lignes 908, 909 et 919 (dans les 1h30 suivant la validation).
- Parking Vélo sécurisé au départ du PEM Cavaillon.
- Desserte de la gare SNCF de Cavaillon et de Pertuis.
- Votre employeur vous rembourse, sur demande, 50% de votre abonnement. (Décret n°2008-1501 du 30/12/2008)

+ simple		+ TARIFS	
		EXPRESS	PROXIMITÉ
1 VOYAGE*		2,10€	1,50€
1 VOYAGE* MINI-GROUPE	3 pers. 30%	4,40€	
	4 pers. 40%	5€	
	5 pers.	5,30€	
	6 pers.	6,30€	
10 VOYAGES	7 pers. 50%	7,40€	
	8 pers.	8,40€	
		14,70€	
MENSUEL FLEX	10 V	13€	
	20 V	23€	
	30 V	28€	
MENSUEL	DE 50% À 80%	33€	
ANNUEL		347€	

PASS Études Annuel 90€ ou 45€**
Valable sur tous les bus et trains ZOU

+ juste		+ TARIFS RÉDUITS	
		EXPRESS	PROXIMITÉ
ZOU MALIN			
1 VOYAGE		Tarif selon la distance	
ZOU SOLIDAIRE			
1 VOYAGE*		1,10€	
10 VOYAGES		7,40€	
MENSUEL FLEX	10 V	6,50€	
	20 V	11,50€	
	30 V	14€	
MENSUEL		16,50€	
ANNUEL		173,50€	
ZOU SOLIDAIRE +			
1 VOYAGE*		0,20€	
10 VOYAGES		1,50€	
MENSUEL FLEX	10 V	1,30€	
	20 V	2,30€	
	30 V	2,80€	
MENSUEL		3,30€	
ANNUEL		34,70€	

GRATUIT POUR LES MOINS DE 4 ANS
De 4 à 11 ans : -50% sur le billet 1 voyage des lignes EXPRESS.

Les tarifs sont de 2€10 par trajet avec possibilités de réductions (carte ZOU solidaire selon ressources)

La carte ZOU scolaire vous permet de circuler sur le réseau Zou de manière illimitée via les bus ou TER.

- BON À SAVOIR !** Facile, dès le 5 janvier, repérez-vous grâce aux nouveaux numéros de ligne !
- LIGNES EXPRESS**
 - Tous les trains + bus N° 1 à 99
 - Relient les grandes villes de la région et les pôles d'intérêts
 - Tarif selon la distance
 - Billet valable sur le trajet sélectionné
 - LIGNES PROXIMITÉ**
 - Bus N° 100 à 9999
 - Desservent finement les communes au sein d'un département
 - Tarif unique
 - Billet valable sur toutes les lignes de proximité

TRANSPORT EN COMMUN REGIONAL

Pour information le trajet

Sannes Pertuis SNCF met environ 20mn

Les correspondances depuis cette gare sont nombreuses direction

Aix-En-Provence : Ligne 100.

Aix-Marseille St Charles en TER avec 5 départs par jour en semaine.

Possibilité à partir de la gare routière de Aix en Provence de se rendre à Marseille via le Bus 50 départs toutes les 15mn.



Bon à savoir il y a des navettes (car N°40) qui circulent depuis Aix en Provence gare routière vers la gare TGV et Aéroport de Marseille Provence.



**La navette 40 dessert un parking situé aux Milles.
Pour plus d'informations contacter:**

T.09 70 80 90 13

T.04 42 38 75 73



COMITE DES FÊTES



L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 18 octobre.

Ainsi le bureau est composé de:

Présidente: Annie LAKEHAL

Vice-président: Romain DESPRES

Secrétaire: Isabelle HAAS

Trésorière: Julie DE BALMAN

Comme chaque année , le comité des fêtes à organiser de belles manifestations!!



Le concours de boules
"La Sannoise" à
remporter un véritable
succès!!!



De nombreuses personnes sont
venues déguster la Paella et
profiter de la soirée dansante
qui l'accompagnait!



PROGRAMME A VENIR



Marché de Noël Sannes

SAMEDI

30 NOVEMBRE

PLACE DE LA MAIRIE

10H À 18H

ANIMATIONS GRATUITES POUR LES ENFANTS
ATELIER CRÉATIF BUVETTE
ET SNAKKING SUR PLACE
VIN CHAUD
STAND PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE SANNES
CONTACT : [CDFSANNES@GMAIL.COM](mailto:cdfsannes@gmail.com)

ne pas jeter sur la voie publique



**Pour toutes informations ou inscriptions aux festivités contactez
le Comité des fêtes par mail:
cdfsannes@gmail.com**

Joyeux Halloween!!!

